

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURN... LE PAYS... OUVRIERS DE VILLE, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL: Samedi, 2 Janvier 1861.

En Canada comme en Angleterre, le capital est maître du travail, et la meilleure preuve que nous puissions avancer à l'appui de cette assertion, c'est qu'il est le capital qui a fait le plus de mal à l'égard des travailleurs.

Comme premier exemple, et certes ce n'est pas le moins affligeant, prenons la compagnie du Grand-Tronc, qui assurément représente le capital en ce pays autant que n'importe quelle autre corporation, si ce n'est mieux.

Le travail des ouvriers rapportait un bénéfice net à la compagnie, mais on les prive d'emploi pour donner le change, pour faire croire qu'on veut économiser. Les officiers supérieurs qui reçoivent de gros salaires pour remplir des charges qui ne comportent aucune responsabilité et qui ne sont à la compagnie d'aucun bénéfice, lorsqu'elles ne sont pas embarrassantes et onéreuses.

Les premiers et les seules victimes de ces embarras, ce sont les ouvriers; cependant ils sont complètement étrangers aux causes qui amènent des résultats aussi déploraux. L'injustice de faire supporter les conséquences des embarras de la maladministration des affaires du Grand-Tronc par un corps qui leur est tout à fait étranger, surtout lorsqu'on a sous la main les véritables auteurs, nous dirons même les véritables coupables.

Un autre fait non moins déplorable, c'est qu'il est admis et reconnu que le petit nombre d'ouvriers, actuellement employés par cette compagnie, est très mal payé. Le fait est qu'on leur a retenu, durant cinq semaines, les gages qu'ils gagnent à la sueur de leur front.

Le gouvernement a institué une enquête pour dérouiller les malversations qui ont eu lieu dans les affaires de cette compagnie. Nous avons dit et qu'on était en droit de s'attendre d'une commission nommée par des hommes qui se trouvent impliqués dans ces malversations; une partie de la presse ministérielle n'a pu s'empêcher de dire que la nomination de cette commission était ridicule, et personne, sans quelques badauds ministériels, ne croit que cette commission exposera les injustices et les fraudes qui ont été perpétrées dans des faits politiques et personnels, au grand détriment des intérêts industriels et commerciaux du pays.

avons lieu de douter, c'est que M. Thompson ait rempli son contrat fidèlement. Les apparences, et les faits surtout, nous portent à croire que ce monsieur a failli à ses engagements comme il a failli dans ses affaires. Et dans ce cas, pourquoi ne lui enlevé-t-on pas son contrat? Est-ce que des influences indues seraient mises en jeu pour lui conserver ce qu'il a perdu en vertu même de ses engagements personnels? Le fait ne s-rat pas très nouveau, non! Malheureusement, oui!

Le gouvernement n'ignore pas que les ateliers de M. Thompson ont été saisis pour dettes; que les impressions publiques sont restées pendant longtemps inachevées. Y aurait-il complicité entre l'hon. J. A. McDonald et M. Thompson? Plusieurs le disent. On va même jusqu'à ajouter que certains personnages haut placés ont aidé à frauder d'une assez forte somme ses créanciers, parmi lesquels on compte un grand nombre d'ouvriers. Ceux-ci ont obtenu justice contre M. Thompson, dont l'imprimerie a été vendue par autorité de justice. Malgré qu'il ait plus d'un mois de cela, et que le produit de la vente couvre pleinement les salaires et les frais de cour, la distribution de ces argent n'a pas encore eu lieu.

L'Indépendance belge dit qu'il y a eu des pourparlers entre la cour de Sardaigne et la cour de Rome pour arriver à la sécularisation du gouvernement pontifical. Le gouvernement badois rappelle des exilés et délivre des captifs. — Sicile.

— Nous lisons dans le Morning Post la dépêche suivante, en date de Paris: « Il est maintenant hors de doute que le gouvernement français a formellement représenté au roi François II que dans sa conviction, une plus longue résistance était désormais inutile. »

— Nous voyons par la Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation qui proroge de nouveau la réunion des chambres législatives au 6 de février prochain, mais nous n'avons pas la dépêche des affaires. On dit que le parlement s'assemblera que vers la fin du mois de février.

— Une proclamation de la reine Victoria proroge le parlement anglais du 3 janvier au 5 février prochain, jour où les deux chambres devront se réunir à Westminster. Le gouvernement britannique ne prévoit donc aucune complication qui puisse entraver le mouvement du progrès auquel nous assistons. Le Times, dans un article très sensé, achève de nous montrer l'Autriche impérialiste, se préparant à conserver les possessions onéreuses. Il pense qu'elle sera nécessairement amenée à vendre la Vénétie, au détriment peut-être de son honneur politique, mais pour la conservation de son honneur financier.

— Nous voyons par le Chronicle de Québec du 2 janvier, que lundi matin, à dix heures, Thomas Pope, écuyer, élu maire de Québec à une majorité de huit voix, a prêté le serment d'office à l'hôtel-de-ville, en présence de M. le maire Langevin et de M. Garneau, Greffier de la cité. Le serment a été administré par les conseillers Hall et Baillarge. Les nouveaux conseillers élus ont prêté serment en même temps. Un numéro subséquent de la même feuille nous apprend que MM. John Ross et Elie Gagnon, magistrats du district de Québec, ont convoqué une assemblée des électeurs de cette ville, dans le but de constater la manière dont les élections municipales de Québec ont été conduites.

— Nous voyons par le Free Press de London, Haut-Canada, qu'un certain M. Cornish, qui a été élu candidat de huit brigandages de diverses espèces depuis quelques mois seulement, brigue les suffrages des électeurs de cette ville pour la charge de maire. Malgré que Cornish soit un des favoris de la présente administration — ce qui est loin d'être un témoignage de bonne conduite et d'honnêteté par le temps qui court — nous espérons que les citoyens respectables de London ne se déshonoront pas au point de placer dans la chaire civique un aussi mauvais garnement.

CORRESPONDANCES

MONTREAL, 3 Janvier 1861.

M. le Rédacteur, J'ai lu dans votre feuille du 2 janvier l'article suivant: LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

leur droit de vote. Mais je n'ai jamais vu l'opinion; que les locataires qui se sont obligés à payer les cotisations, sont tenus de payer la nouvelle taxe d'un chétin dans le louis.

J'ai l'honneur d'être votre, etc. J. PAPIE.

ÉTRANGER

ITALIE.

L'Ost Deutsche Post proteste avec la plus grande véhémence contre l'idée de vendre la Vénétie. S'agit-il seulement d'honneur? S'agit-il de l'existence d'un quart de l'empire? La proposition que nous fait l'Autriche de vendre la Vénétie n'est qu'un piège abominable. En y prêtant l'oreille, l'Autriche perdrait toute considération morale, et on profiterait ensuite de son abaissement pour lui refuser même le prix offert; elle en serait en même temps pour son territoire et son argent.

La principale crainte du cabinet de Vienne est donc qu'on lui fasse banqueroute! — Sicile.

L'Indépendance belge dit qu'il y a eu des pourparlers entre la cour de Sardaigne et la cour de Rome pour arriver à la sécularisation du gouvernement pontifical.

— Nous lisons dans le Morning Post la dépêche suivante, en date de Paris: « Il est maintenant hors de doute que le gouvernement français a formellement représenté au roi François II que dans sa conviction, une plus longue résistance était désormais inutile. »

— Nous voyons par la Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation qui proroge de nouveau la réunion des chambres législatives au 6 de février prochain, mais nous n'avons pas la dépêche des affaires. On dit que le parlement s'assemblera que vers la fin du mois de février.

— Une proclamation de la reine Victoria proroge le parlement anglais du 3 janvier au 5 février prochain, jour où les deux chambres devront se réunir à Westminster. Le gouvernement britannique ne prévoit donc aucune complication qui puisse entraver le mouvement du progrès auquel nous assistons. Le Times, dans un article très sensé, achève de nous montrer l'Autriche impérialiste, se préparant à conserver les possessions onéreuses. Il pense qu'elle sera nécessairement amenée à vendre la Vénétie, au détriment peut-être de son honneur politique, mais pour la conservation de son honneur financier.

— Nous voyons par le Chronicle de Québec du 2 janvier, que lundi matin, à dix heures, Thomas Pope, écuyer, élu maire de Québec à une majorité de huit voix, a prêté le serment d'office à l'hôtel-de-ville, en présence de M. le maire Langevin et de M. Garneau, Greffier de la cité. Le serment a été administré par les conseillers Hall et Baillarge. Les nouveaux conseillers élus ont prêté serment en même temps. Un numéro subséquent de la même feuille nous apprend que MM. John Ross et Elie Gagnon, magistrats du district de Québec, ont convoqué une assemblée des électeurs de cette ville, dans le but de constater la manière dont les élections municipales de Québec ont été conduites.

— Nous voyons par le Free Press de London, Haut-Canada, qu'un certain M. Cornish, qui a été élu candidat de huit brigandages de diverses espèces depuis quelques mois seulement, brigue les suffrages des électeurs de cette ville pour la charge de maire. Malgré que Cornish soit un des favoris de la présente administration — ce qui est loin d'être un témoignage de bonne conduite et d'honnêteté par le temps qui court — nous espérons que les citoyens respectables de London ne se déshonoront pas au point de placer dans la chaire civique un aussi mauvais garnement.

CORRESPONDANCES

MONTREAL, 3 Janvier 1861.

M. le Rédacteur, J'ai lu dans votre feuille du 2 janvier l'article suivant: LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

OHINE. Nous trouvons dans l'office correspondances les détails suivants sur la prise de Pékin:

« Avant de se présenter devant les murs de la capitale du Céleste-Empire, qui compte près de trois millions d'habitants, les deux généraux en chef avaient jugé prudent de masser leurs forces et d'attendre leur artillerie de siège rayée; cela demanda sept à huit jours, en laissant 2,000 hommes à Tien-Tsin pour garder cette position. « Le 6 octobre, on s'est mis en marche vers la porte nord, et en deux colonnes séparées qui s'avancèrent sur deux directions en prenant la précaution d'envoyer de droite et de gauche de forts partis d' éclaireurs, pour avoir des nouvelles de l'armée tartare qui pouvait se jeter à l'improviste sur nos flancs et sur notre arrière-garde; on ne put percevoir que quelques piquets de cavalerie qui détalèrent aussitôt qu'on s'approcha d'eux; on put à peine leur démonter quelques hommes. « On avait occupé une grande enceinte fortifiée par des épaulements de terre en avant de la ville de Pékin; on y laissa une grande garde. Le général Montauban, qui avait fait un plus grand tour et qui se croyait en arrière, avait au contraire une avance considérable, et était devant l'enceinte de Yung-Nin-Yuen, le palais d'été de l'empereur. « Après avoir attendu pendant assez longtemps l'arrivée des troupes du général Hope Grant, il se décida à forcer l'enceinte; il n'y avait à l'intérieur que 400 ennemis et une quarantaine de jardienniers; ils ne firent qu'une faible résistance: deux officiers furent tués, quelques instants après les troupes françaises étaient maîtres du palais et se remuèrent dans ces enfilades sans fin de galeries, de salons, de boudoirs, de chambres à coucher, ou depuis plusieurs siècles étaient accumulées toutes les richesses, tous les ornements d'une civilisation arrivée à la décrépitude. « Il est impossible de décrire ce qui se passa dans ce palais après l'irruption de trois ou quatre mille soldats qui venaient de supporter les ennemis d'une longue et dure navigation, les fatigues d'une marche pénible à travers des plaines de fange et de boue, hérissées de ces tiges acérées de millet qui forment des chevaux de frise naturels, après les deux assauts des forts de Taku, après les deux batailles des 18 et 21 septembre contre une armée de 100,000 hommes et 200 pièces de canon. « Le mobilier du Palais du Ciel a passé un mauvais quart d'heure; tout a été saqué; les glaces, les panneaux, les galeries en bois finement décoré ont été quelque peu bréchés, quand elles n'ont pas été mises en pièces. « Ce qu'il y avait d'entassé dans ces appartements en vêtements précieux, en broderies, en éventails et en rouleaux d'étoffes de soie est inimaginable, sans compter des quantités immenses de coffrets et de vases en porcelaine, en bronze, en émail. On y a trouvé aussi d'admirables services en vieux Sèvres. « Les Anglais sont arrivés un peu tard pour prendre part au démantèlement du palais impérial; ils n'ont plus trouvé que ce que les Français avaient laissé parce qu'ils ne pouvaient l'emporter, et cela formait encore un assez riche butin. D'ailleurs, le trésor, qui renfermait des lingots d'or et d'argent pour une valeur considérable, a été sauvé et mis en réserve pour être partagé entre les deux armées. Les soldats se font des matelas et des coussins avec des pièces de soieries précieuses; d'autres en font la couverture de leurs tentes. « Il est établi un marché de vente à l'encan dans le temple de Lamassi, où est le quartier-général. Quelques vases, qui, dit-on, ont appartenu au fameux empereur Hiem-Sung, ont atteint des prix fabuleux. — Sicile. »

Les détails de la prise de Pékin sont très intéressants. On voit que les Français ont eu une victoire décisive, malgré une armée ennemie très supérieure en nombre. Les troupes françaises ont saisi le palais impérial et ont trouvé une immense quantité de richesses et d'objets d'art.

— Nous voyons par la Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation qui proroge de nouveau la réunion des chambres législatives au 6 de février prochain, mais nous n'avons pas la dépêche des affaires. On dit que le parlement s'assemblera que vers la fin du mois de février.

— Une proclamation de la reine Victoria proroge le parlement anglais du 3 janvier au 5 février prochain, jour où les deux chambres devront se réunir à Westminster. Le gouvernement britannique ne prévoit donc aucune complication qui puisse entraver le mouvement du progrès auquel nous assistons. Le Times, dans un article très sensé, achève de nous montrer l'Autriche impérialiste, se préparant à conserver les possessions onéreuses. Il pense qu'elle sera nécessairement amenée à vendre la Vénétie, au détriment peut-être de son honneur politique, mais pour la conservation de son honneur financier.

— Nous voyons par le Chronicle de Québec du 2 janvier, que lundi matin, à dix heures, Thomas Pope, écuyer, élu maire de Québec à une majorité de huit voix, a prêté le serment d'office à l'hôtel-de-ville, en présence de M. le maire Langevin et de M. Garneau, Greffier de la cité. Le serment a été administré par les conseillers Hall et Baillarge. Les nouveaux conseillers élus ont prêté serment en même temps. Un numéro subséquent de la même feuille nous apprend que MM. John Ross et Elie Gagnon, magistrats du district de Québec, ont convoqué une assemblée des électeurs de cette ville, dans le but de constater la manière dont les élections municipales de Québec ont été conduites.

— Nous voyons par le Free Press de London, Haut-Canada, qu'un certain M. Cornish, qui a été élu candidat de huit brigandages de diverses espèces depuis quelques mois seulement, brigue les suffrages des électeurs de cette ville pour la charge de maire. Malgré que Cornish soit un des favoris de la présente administration — ce qui est loin d'être un témoignage de bonne conduite et d'honnêteté par le temps qui court — nous espérons que les citoyens respectables de London ne se déshonoront pas au point de placer dans la chaire civique un aussi mauvais garnement.

CORRESPONDANCES

MONTREAL, 3 Janvier 1861.

M. le Rédacteur, J'ai lu dans votre feuille du 2 janvier l'article suivant: LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

copie du récit de M. Loch est ci-incluse, mais M. Parkes a eu tant à faire pour l'accomplissement de ses fonctions depuis son retour, qu'il n'a pu achever son rapport.

Nous en savons déjà assez pour être convaincus que ces gentlemen ont montré dans leur pénible épreuve beaucoup de constance et de courage et leur exemple a été noblement suivi par les vieux soldats sikh qui les accompagnaient. Les Chinois les ont traités d'abord avec la plus grande brutalité, dans l'intention évidente de les effrayer et d'influencer ainsi les ambassadeurs. Lorsqu'ils virent que ce plan ne réussirait point, leurs manières changèrent et devinrent beaucoup plus bienveillantes; ils s'efforcèrent alors de se créer des titres à la reconnaissance des prisonniers. Telle a été la conduite prescrite par l'autorité aux employés chinois. Il est remarquable que nos compatriotes ont été traités avec beaucoup de bonté et de respect par les Chinois et les autres personnes des basses classes avec lesquelles ils se sont trouvés en rapport.

Un grand motif de regret pour moi, c'est que nous ne savons encore rien de certain au sujet de l'attaché de M. Bruce, de M. de Norman, de M. Bowly, le correspondant du Times, et 19 soldats, un sikh et dragon, qui formaient l'escorte sous le commandement du lieutenant Anderson.

Ces personnes ont été séparées de MM. Parkes et Loch alors que ceux-ci, au commencement du conflit, le 18 septembre, furent menés vers San-ko-lin-siu, sous le prétexte d'obtenir de lui un sauf conduit. Depuis ce moment, nous n'avons rien appris d'authentique sur leur sort, mais nous sommes assurés que, bien qu'ils ne soient pas en ce moment à Pékin, ils nous seront bientôt rendus.

Je sais cette occasion de vous informer que des papiers très importants ont été trouvés dans le palais d'été de l'empereur, qui a été pris par les Français. Quelques uns sont écrits de la main de l'empereur. Les plus importants, tant qu'un rapide examen a pu nous le faire croire, sont divers mémoires découverts par M. Morrison. Dans l'un, San-ko-lin-siu attribue la perte des forts de Taku à l'impulsion d'un magasin à poudre, et insiste énergiquement auprès de l'empereur pour qu'il quitte la capitale, disant que c'est fortement combiné dans d'autres mémoires.

La plupart de ces documents indiquent les déterminations de résister aux barbares même après la prise des forts de Taku. De grands efforts ont été faits et l'on doit supposer que, avec les renforts attendus, il y avait 300 mille hommes pour défendre la capitale. Les alliés n'étaient que 10,000. J'espère pouvoir par le prochain courrier vous donner la traduction de ces documents intéressants.

— Nous voyons par la Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation qui proroge de nouveau la réunion des chambres législatives au 6 de février prochain, mais nous n'avons pas la dépêche des affaires. On dit que le parlement s'assemblera que vers la fin du mois de février.

CORRESPONDANCES

MONTREAL, 3 Janvier 1861.

M. le Rédacteur, J'ai lu dans votre feuille du 2 janvier l'article suivant: LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

dressa de nouveau au commissaire impérial pour l'avertir une dernière fois qu'il dépendait de lui d'arrêter, en adhérant à la demande qui lui était faite, la marche des forces anglo-françaises. Cette communication, en date du 2 octobre était restée sans résultat.

C'est à ce point que s'arrêtent les informations officielles; mais les dépêches transmises à Londres et à Saint-Petersbourg, et que nous avons successivement publiées, ont déjà fait connaître les nouveaux succès remportés par les armées alliées, et l'heureuse conclusion d'une paix qui termine si glorieusement l'expédition entreprise par la France et l'Angleterre dans cette partie de l'extrême Orient.

— On assure, dit la Patrie, que les dépêches reçues à Saint-Petersbourg annoncent que le général Ignatchef, ambassadeur du gouvernement russe à Pékin, se serait trouvé dans cette ville pendant les négociations qui ont précédé la signature du traité de paix, et qu'il aurait entretenu les meilleures relations avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

On assure également que l'évacuation de Pékin se serait faite par la route de Tien-Tsin. L'escadre alliée attendait au Pe-Tchi-Li le retour des troupes, mais les amiraux, par précaution, avaient renvoyé à Chang-Hai les canonnières trop faibles pour supporter la navigation de la mer Jaune pendant le mois de novembre.

Les journaux anglais annoncent que les alliés devaient laisser à Tien-Tsin un corps de troupes de 3,000 hommes. On ne connaît pas à cet égard les dernières stipulations; mais les avis antérieurs ne faisaient pas pressentir une mesure de ce genre, dont on ne prévoit pas l'unité si toutes les clauses du traité ont été immédiatement exécutées. — Sicile.

— Nous voyons par la Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation qui proroge de nouveau la réunion des chambres législatives au 6 de février prochain, mais nous n'avons pas la dépêche des affaires. On dit que le parlement s'assemblera que vers la fin du mois de février.

— Une proclamation de la reine Victoria proroge le parlement anglais du 3 janvier au 5 février prochain, jour où les deux chambres devront se réunir à Westminster. Le gouvernement britannique ne prévoit donc aucune complication qui puisse entraver le mouvement du progrès auquel nous assistons. Le Times, dans un article très sensé, achève de nous montrer l'Autriche impérialiste, se préparant à conserver les possessions onéreuses. Il pense qu'elle sera nécessairement amenée à vendre la Vénétie, au détriment peut-être de son honneur politique, mais pour la conservation de son honneur financier.

CORRESPONDANCES

MONTREAL, 3 Janvier 1861.

M. le Rédacteur, J'ai lu dans votre feuille du 2 janvier l'article suivant: LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

LA TAXE D'US DE LES PAR. — On se demande...

FAITS DIVERS

— Nos échanges européens nous apprennent que l'éminent pianiste, Martin Lazzari, qui a donné deux concerts en cette ville dans le cours du mois de juillet de l'année dernière, vient d'être créé chevalier par le roi de Hollande, et qu'en outre il a reçu la croix de la légion d'honneur. Nous ne doutons pas que les amis de M. Lazzari, en Canada, apprendront avec plaisir l'honneur qui vient de lui être conféré par une des têtes couronnées de l'Europe.

L'AFFAIRE TREMOULE. — Archambault et Pagé ont été éroués dans la prison commune pour attendre leur procès qui aura lieu au prochain terme de la cour du Banc de la Reine. On acceptera probablement des cautions pour Pagé, car les témoignages recueillis tendent à le disculper de complicité dans le crime de son compagne. Le Herald de jeudi matin dit qu'il tient d'une bonne autorité un homme de police est entré dans la maison de Corbeil le soir en question, et qu'il a fait des recherches dans les appartements du rez-de-chaussé, où il découvrit une table de jeu que Corbeil tenait, en contradiction à la loi, sans payer la taxe. Malgré que ces faits soient en flagrante contradiction avec le témoignage du jeune Paul Corbeil, et qu'ils soient loin d'exonérer la police de tout blâme en justice, nous croyons, pour celle-ci, devoir les mentionner.

P.S.—Nous avons appris depuis que ce qui précède est écrit que Pagé a fourni caution, au montant de £ 400, pour comparaitre durant le prochain terme de la cour du Banc de la Reine.

COURS DE COUPEAU.—Dimanche dernier, un tonnelier du nom de James Summerville, a été frappé d'un coup de coupeau à l'épaule droite par un nommé Peter Martin, avec lequel il s'était pris de querelle. Il paraîtrait que Summerville fut étendu sur le carreau par Martin et que celui-ci à dû lui donner ce coup de coupeau pendant qu'ils luttaient ensemble, car Summerville ne s'aperçut qu'il était blessé qu'une heure après. Ce dernier, dans son témoignage, dit que l'assaut a été fait avec l'intention d'infliger des blessures graves. L'affaire paraîtra ce matin à la cour de police.

INCENDIATRE DE STE-SCHOLASTIQUE.—On sait qu'une enquête a été dernièrement tenue sur cette malheureuse affaire, et le ressort des témoignages recueillis que dans la soirée du 11 novembre dernier, entre huit et neuf heures, la résidence et le magasin de M. Oscar Barcelo, de Ste-Scholastique, assurés pour la somme de neuf mille dollars, à l'assurance Royale de cette ville, furent détruits par le feu. M. Barcelo envoya aussitôt son application à la compagnie d'assurance pour retirer le montant de sa police. La compagnie, soupçonnant que le feu avait été mis, demanda officiellement au coroner du district de Terrebonne, M. Mignault, une enquête sur cette affaire. L'enquête fut en conséquence commencée et se poursuivit pendant environ deux semaines. Un grand nombre de témoins furent examinés, et l'enquête eut pour résultat qu'Oscar Barcelo, Antoine Barcelo, son frère, et Joseph Ducharme, commis dans l'emploi de ce premier, furent éroués dans la prison commune de Montréal pour le crime d'incendiatre; Oscar Barcelo comme principal dans le crime et les deux autres comme complices. Antoine Barcelo est aussi accusé d'avoir mis le feu à sa grange dans la nuit du 18 novembre, et Oscar Barcelo est aussi inculpé comme son complice. La grange n'était pas assurée. Jeudi de cette semaine les avocats de Barcelo firent application à la cour du Banc de la Reine pour que le prisonnier fut élargi sous caution, mais cette application fut rejetée par la cour.

VOYAGE EN LIEU SAINT.—Lundi dernier, une somme de \$300 fut volée dans un des troncs de l'église St-Jacques, de cette ville. Le bedeau de l'église, soupçonnant Louis Bierre d'être l'auteur du vol, se permit de surveiller le jeune voleur. Jeudi matin, au moment où Bierre allait dépouiller avec succès le tronc des pauvres, Ducharme — c'est le nom du bedeau — l'empoigna au collet, et le mena à la station de police.

— On nous informe que des messieurs partis de Sorel hier soir, ont vu dans la direction de cette ville une grande leur rougâtre, qui leur fit supposer qu'un immense incendie venait d'éclater à Sorel ou à Berthier. Au moment de mettre sous presse, aucune nouvelle qui puisse confirmer les craintes de ces messieurs, ne nous est parvenue de ces endroits.

M. R. F. Church, agent de la banque du Haut-Canada, à Brockville, a dernièrement pris la clé des champs. Il est parti en laissant un fort montant de dettes, et une cassette vide. On dit, cependant, que la banque a de bonnes sûretés, et que Church, avant de partir, a fait une assignation de ses propriétés à ses créanciers.

